

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 840 – 06/11/2020

Descriptif

Objet	:	HES SO Genève, Campus Battelle, Bâtiment Cet E2. Aménagement d'une infothèque, rénovation partielle de l'enveloppe Lot 1 Travaux de rénovation Lot 2 Travaux de transformation Une visite du site obligatoire est organisée
Forme de mise en concurrence	:	Appel d'offres
Type de procédure	:	Ouverte
Mandat	:	Architecte. Le montant estimé des travaux donnant droit aux honoraires est d'environ : CHF1630'720 HT pour le Lot 1 / CHF 3'269'280 HT pour le Lot 2 L'offre doit être rendue pour les 2 lots.
Date de publication dans la FAO	:	4 novembre 2020
Délai de rendu	:	18 décembre 2020
Adjudicateur	:	Département des infrastructures (DI), Office cantonal des bâtiments-Direction des rénovations et transformations, 16 Bd St Georges, case postale 32, 1211 Genève 8
Organisateur	:	Serafin Architectes Associés
Inscription	:	Aucun émolument ni frais de dossier
Simap	:	No de publication : 1157169 Documents téléchargeables sur Simap
Communauté de soumissionnaires	:	Admise
Sous-traitance	:	Pas admise
Groupe d'évaluation	:	Mme Monica Alvarez, DI Office cantonal des bâtiments, Chef de projet Mme Nathalie Berger, DI, service achat et contractualisation M. Serge Serafin, Organisateur de la procédure, architecte M. Bernard Mocellin, mandataire indépendant, architecte Suppléants M. Piergiorgio Loiacono, Mme Frédérique Gency, M. Jérôme Mocellin
Critères d'adjudication	:	Compréhension de la problématique 25% Références du candidat 25% Organisation du candidat 20% Qualité économique globale de l'offre 25% - Prix 15% - Crédibilité du prix (heures,tarifs...) 10% Formation dispensée par le candidat 5% TOTAL 100%

Indemnités : Aucune

Commentaires techniques sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce

Qualités de l'appel d'offres : Appel d'offres correspondant aux documents A1 et B1

Remarques sur l'appel d'offres : Le bureau auteur de la demande d'autorisation n'est pas autorisé à participer à la procédure.

La CCAO regrette que la procédure ait été divisée en deux et apprécie que le bureau auteur de l'autorisation de construire ne soit pas autorisé à participer à la procédure et qu'il soit inclus dans le groupe d'évaluation.

Avis de la CCAO



Distribution : Aux membres des membres

Département des infrastructures (DI), Office cantonal des bâtiments-Direction des rénovations et transformations, 16, Bd St Georges, case postale 32, 1211 Genève 8

Serafin Architectes Associés